



## ETUDES FISCALES INTERNATIONALES

PATRICK MICHAUD

Avocat



EN CAS DE FRAUDE FISCALE, L'ADMINISTRATION FISCALE PEUT ENGAGER DES POURSUITES EN VUE DE L'APPLICATION DES SANCTIONS PÉNALES DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

Toutefois, l'administration ne peut porter plainte que sur avis favorable d'une commission, dite commission des infractions fiscales, la C.I.F.

### LES TEXTES

CGI art. 1741 , 1741 A

LPF art. L 228 à L 231

### LA DOCTRINE ADMINISTRATIVE

#### Documentation administrative 13 N 42

Considérée comme une autorité administrative indépendante, c'est à dire non juridictionnelle par l'étude du Conseil d'État de 2001, la CIF a été créée par l'article 1er de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 modifiée accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière, codifié à l'article L. 228 du livre des procédures fiscales

L'administration dépose, en moyenne 1.000 plaintes pour fraude pénale fiscale par an (sur 50.000 contrôles fiscaux externes) et seulement une cinquantaine de cas ne sont pas suivies par la CIF.

Par ailleurs, la commission des infractions fiscales n'a pas à intervenir en matière d'escroquerie, notamment en matière d'escroquerie à la TVA

#### Exemples de plainte pour fraude fiscale

*Définition des Offshore Financial Centers (étude du FMI)*

*The Shadow Economies of 145 Countries by Friedrich Schneider*

Délai pour porter plainte.

La plainte peut être déposée, en règle générale, jusqu'à la fin de la troisième année qui suit celle au cours de laquelle l'infraction a été commise. Ce délai est suspendu pendant une durée maximum de six mois entre la date de saisine de la commission et celle à laquelle elle émet son avis.

La commission des infractions fiscales est saisie par le ministère des finances. Elle informe le contribuable de cette saisine et l'invite à lui communiquer dans un délai de trente jours les informations qu'il jugerait nécessaires. Le contribuable n'est pas admis à présenter des observations orales. Les séances ne sont pas publiques. L'avis de la commission n'a pas à être motivé.